Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE

Direction : DGA **Sous-direction :** GESPER **Bureau** : des mobilités et statuts d'emplois **Adresse :** 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP **Suivi par :** Lydia PANANGATIL lydia.panangatil@agriculture.gouv.fr **Réf. Interne :** LP/n2005-11	**NOTE DE SERVICE** **DGA/GESPER/N2005-1084** **Date: 22 février 2005**

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité

à

Tous les agents

Nombre d'annexes: 2

Objet : Appel de candidatures par voie de mise à disposition à la DATAR et au commissariat général du plan

Résumé : Appel de candidatures pour :

- 1 commissaire à l'aménagement du massif des Vosges (DATAR)
- 1 chargé de mission dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire (Commissariat général du plan)

MOTS-CLES : CANDIDATURE/MAD

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Etablissements d'enseignement - Services déconcentrés - Etablissements publics - DIREN, Ministère de l'écologie et du développement durable - Centres régionaux locaux du SNM	Pour information : Syndicats

La chef de bureau des mobilités
et des statuts d'emplois

Adeline BARD

Annexe 1

-Fiche de poste-
Commissaire à l'aménagement du massif des Vosges
-
Poste à pourvoir par voie de mise à disposition

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Nommés par arrêté du premier ministre, sur proposition du ministre chargé de l'aménagement du territoire, les commissaires de massif constituent le réseau déconcentré de la DATAR pour la politique des massifs. Le cadre de la politique des massifs est précisé par la loi « montagne » de 1985 qui, sans mentionner les commissaires, définit le massif comme le périmètre d'intervention d'une politique spécifique à laquelle la DATAR consacre des moyens de fonctionnement (commissaires et leurs équipes) et d'intervention (auto-développement de la montagne).

Au-delà de leur mission interrégionale et interministérielle dans chacun des massifs, les commissaires recherchent avec la Datar l'ensemble des synergies inter-massifs, qui contribuent à une politique cohérente de la montagne.
Trois décrets récents précisent les conditions de mise en œuvre de la politique de la montagne :

- Le décret n° 2004-51 du 12 janvier 2004 relatif à la composition et au fonctionnement des comités de massif du Massif des Alpes, du Massif central, du Massif jurassien, du Massif des Pyrénées et du Massif vosgien

- Le décret n° 2004-52 du 12 janvier 2004 relatif aux commissaires à l'aménagement, au développement et à la protection des massifs, qui introduit dans le droit positif la fonction de commissaire au développement, à l'aménagement et à la protection des massifs et définit ses missions.

- Le décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs.

MISSIONS PRINCIPALES :

Le commissaire de massif assiste directement le préfet dans ses fonctions de préfet coordonnateur de massif :

Les actions conduites par le commissaire doivent concourir :

- à renforcer l'identité du massif, dans un but de notoriété et de développement ;
- à développer le potentiel économique du massif ;
- à favoriser l'insertion du massif dans les grands courants d'échanges internationaux et notamment européens.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Conception et mise en œuvre de la politique de massif :
Le commissaire propose au préfet coordonnateur de massif les orientations de la politique du massif. Il est également chargé d'en assurer la mise en œuvre. Il assure enfin la préparation et le secrétariat de la conférence interrégionale de programmation des actions relevant de la politique du massif.

- Secrétariat du comité de massif :
Le comité de massif est composé de 3 collèges (collège d'élus locaux, collège de représentants des activités économiques, collège de représentants d'associations, d'organismes gestionnaires de parcs et de personnalités qualifiées dans le domaine de la montagne) et se réunit au moins deux fois par an. Le commissaire de massif intervient au sein des comités de massif en tant que secrétaire (préparation des ordres du jour, rédaction des comptes-rendus) du comité, de sa commission permanente, de sa **commission** spécialisée pour le traitement de la procédure des unités touristiques nouvelles et des groupes de travail, sous l'autorité des deux co-présidents. Il prépare également le rapport annuel présenté par le préfet coordonnateur de massif devant le comité de massif.

- Le commissaire exerce également une mission de conseil auprès des collectivités territoriales et des autres acteurs de la politique de la montagne. Pour le périmètre d'intervention, voir le décret n° 2004-69 en annexe.

MOYENS D'ACTION :

Les commissariats sont entièrement financés par le budget de la DATAR (investissement et fonctionnement).

Le commissaire à l'aménagement du massif des Vosges dispose d'une équipe composée d' un chargé de mission et d'une secrétaire. Mais les commissaires interviennent en s'appuyant sur les acteurs techniques et économiques des massifs, dont ils contribuent à organiser l'action, de manière à développer ou consolider des filières économiques, favorisant la mise en valeur des ressources du massif, le maintien et le développement de sa population. Ils interviennent, au nom de l'Etat, en animateurs et en " monteurs " de projets (aspects techniques, économiques, géographiques, financiers des dossiers).

QUALITES REQUISES :

- Capacités de négociation
- Adaptabilité / disponibilité
- Goût pour le management
- Culture économique multi-sectorielle

PERSONNE A CONTACTER :

Hervé JONATHAN
Secrétaire général de la DATAR
Tel : 01/40/65/10/32
Mél : herve.jonathan@datar.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annexe 2

PREMIER MINISTRE

Le Plan
COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN

Le Plan recrute un chargé de mission confirmé dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

Le Commissariat général du Plan, dont la mission fondamentale est la prospective de l'Etat stratège, souhaite, en raison du départ programmé du titulaire actuel de la fonction, s'attacher un chargé de mission confirmé pour prendre en charge le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

PROFIL :

- Formation : détenteur d'un DEA, d'un DESS, d'un doctorat ou si possible d'un diplôme de grande école d'ingénieur (ENGREF,…).

- Expérience professionnelle : le candidat bénéficie d'une solide expérience dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, avec si possible une expérience mixte administration centrale/entreprise publique ou privée ; une expérience territoriale en administration déconcentrée ou au sein d'une collectivité territoriale serait fortement appréciée ; une expérience communautaire pourrait constituer un plus.

QUALITES ET COMPETENCES :

- Connaissance solide des questions agricoles et agro-alimentaires, tant du point de vue technique que du point de vue administratif et réglementaire ; expérience souhaitée des politiques européennes (politique agricole commune, concurrence,…) et attrait pour les aspects économiques et sociologiques (milieu agricole, espace rural, conflits d'usage des territoires, mutualité, syndicats, consommateurs, usagers,…).

- Goût pour la prospective (imagination et créativité), pour la recherche documentaire et pour les comparaisons internationales (« benchmark »). Une bonne maîtrise des méthodes de prospective serait un plus.

-Bonne connaissance des milieux de production, de valorisation et de distribution (entreprises, exploitations, coopératives, centrales d'achat, groupes de distribution, services agricoles,…) et des institutions politiques et administratives françaises, étrangères et communautaires.

- Compréhension des enjeux sur ces sujets, liberté d'esprit et d'expression, facilités rédactionnelles.

- **Aptitude élevée à la conduite de projet**.

- Capacités relationnelles élevées, sens du travail en équipe et goût pour les animations et exposés oraux.

- Adaptabilité permettant de répondre à des commandes et de réaliser des travaux en temps limité.

- Langues : maîtrise du français de haut niveau et bonne pratique de l'anglais, à l'écrit comme à l'oral. La connaissance d'une troisième langue serait un plus.

DESCRIPTION DU POSTE :

- Le titulaire s'intéressera d'une manière générale aux travaux de prospective menés au Commissariat général du Plan ; il participera à ce titre à divers groupes de projet selon les sollicitations.

- **Le titulaire a vocation à piloter**, avec le concours d'autres chargés de mission du Plan, **un nouveau groupe de projet** dédié à la prospective de l'Etat stratège en matière agricole ou agro-alimentaire (thématique à définir avec la direction) : constitution du groupe de projet (moins d'une vingtaine de membres issus des milieux professionnels, politiques ou universitaires), conduite des travaux, veille et recueil d'informations, suivi des publications prospectives, capitalisation et synthèse, élaboration de recommandations de politiques publiques, rédaction de documents ou monographies, collaborations externes.

- Dans le cadre des ses missions, le titulaire entretiendra de nombreux contacts avec les autres chargés de mission du Plan et avec les institutions partenaires, privées ou publiques (en particulier : ministère de l'agriculture, Conseil général du GREF, ENGREF, CEMAGREF, INRA,…). Il aura l'occasion de participer à des colloques ou rencontres scientifiques et ses travaux pourront être publiés.

- Les thèmes et sujets abordés ont vocation à évoluer en fonction de l'activité du Plan, des éventuelles sollicitations ministérielles et des demandes formulées par la direction.

CONTRAT :

- Engagement à temps plein : **mise à disposition** par le ministère chargé de l'agriculture pour une période au moins égale à 3 ans.

Disponibilité souhaitée au plus tard pour le 1er avril 2005, ou avant si possible.

Dépôt des candidatures par mél ou courrier avant le vendredi 04 mars 2005.

CONTACT :

Philippe HIRTZMAN, chef du service des entreprises et du développement des activités économiques

01 45 56 53 40 / 06 25 93 39 90
mailto:philippe.hirtzman@plan.gouv.fr

Commissariat général du Plan
113, rue de Grenelle
75 007 PARIS